

Communiqué

Hélène de Comarmond
MAIRE DE CACHAN



Suspension de l'arrêté antipesticides : audience en appel le 5 février

Le 3 février 2020

Le 5 février s'ouvrira l'audience en appel des décisions du Tribunal administratif de Melun qui a suspendu les arrêtés interdisant l'usage de pesticides pris par plusieurs villes du Val-de-Marne.

Des délégations de maires d'élu.e.s d'Alfortville, d'Arcueil, de Cachan, de Chevilly-Larue, de Fresnes et de Vitry-sur-Seine, accompagné.e.s d'habitant.e.s et soutenu.e.s par des parlementaires, se rendront à la Cour administrative d'appel de Paris (68 rue François Miron) mercredi 5 février à 14h. A l'issue de l'audience, ils s'exprimeront publiquement sur la nécessité de rétablir l'application de ces arrêtés fondés sur le principe de précaution visant à protéger tant la santé des habitant.e.s que la biodiversité et comblant une carence de l'Etat en la matière.

Hélène de Comarmond,
Maire de Cachan

Christian Métairie,
Maire d'Arcueil

Michel Gerchinovitz,
Maire d'Alfortville

Stéphanie Daumin,
Maire de Chevilly-la-Rue

Marie Chavanon,
Maire de Fresnes

Jean-Claude Kennedy,
Maire de Vitry-sur-Seine